

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-125

**ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DES FEUX AU SOL, FEUX
D'ARTIFICES ET LACHERS DE LANTERNES SUR LE PLATEAU DES LOISIRS**

Le Maire de la Ville de LUDRES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les arrêtés préfectoraux du 15 janvier 1975, du 11 mai 1977, du 3 juillet 2020 et du 29 juillet 2024 relatifs à la réglementation de l'apport de feu en forêt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2211-2, L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu l'article L. 131-1 du Code Forestier,

Considérant les risques d'incendie et de pollution liés aux feux au sol, feux d'artifice et lâchers de lanternes volantes,

Considérant que l'usage de feu ou le port de flamme en milieu forestier est susceptible d'engendrer des départs de feu,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du 15 juin au 30 septembre 2026, les feux au sol, les feux d'artifice et spectacles pyrotechniques, ainsi que les lâchers de lanternes volantes avec flamme sont interdits sur l'intégralité de la zone du plateau des Loisirs.

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ludres.

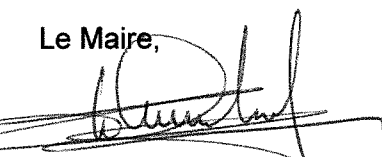
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Les services de la Police Nationale et Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 10 juin 2026.



Le Maire,


William LOMBARD